Récapitulatif des consignes de sécurité pour les militants du Parti communiste clandestin (1942).

Documents

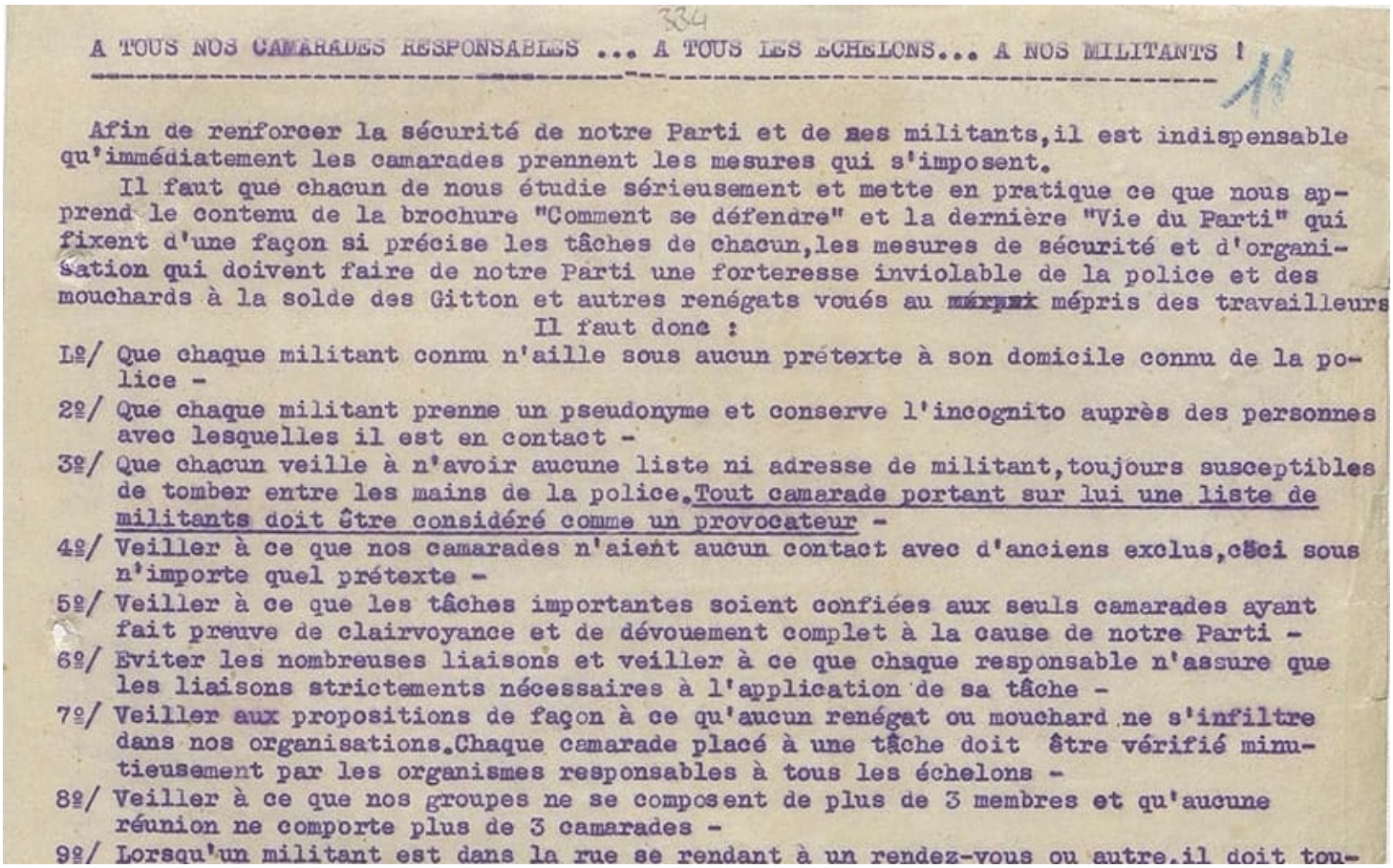

A TOUS NOS CAMARADES RESPONSABLES ... A TOUS LES ECHELONS... A NOS MILITANTS !

Afin de renforcer la sécurité de notre Parti et de nos militants,il est indispensable qu'immédiatement les camarades prennent les mesures qui s'imposent.

Il faut que chacun de nous étudie sérieusement et mette en pratique ce que nous apprend le contenu de la brochure "Comment se défendre" et la dernière "Vie du Parti" qui fixent d'une façon si précise les tâches de chacun,les mesures de sécurité et d'organisation qui doivent faire de notre Parti une forteresse inviolable de la police et des mouchards à la solde des Gitton et autres renégats voués au mépris des travailleurs

Il faut donc :

1º/ Que chaque militant connu n'aille sous aucun prétexte à son domicile connu de la police -

2º/ Que chaque militant prenne un pseudonyme et conserve l'incognito auprès des personnes avec lesquelles il est en contact -

3º/ Que chacun veille à n'avoir aucune liste ni adresse de militant,toujours susceptibles de tomber entre les mains de la police.Tout camarade portant sur lui une liste de militants doit être considéré comme un provocateur -

4º/ Veiller à ce que nos camarades n'aient aucun contact avec d'anciens exclus,ceci sous n'importe quel prétexte -

5º/ Veiller à ce que les tâches importantes soient confiées aux seuls camarades ayant fait preuve de clairvoyance et de dévouement complet à la cause de notre Parti -

6º/ Eviter les nombreuses liaisons et veiller à ce que chaque responsable n'assure que les liaisons strictements nécessaires à l'application de sa tâche -

7º/ Veiller aux propositions de façon à ce qu'aucun renégat ou mouchard ne s'infiltre dans nos organisations.Chaque camarade placé à une tâche doit être vérifié minutieusement par les organismes responsables à tous les échelons -

8º/ Veiller à ce que nos groupes ne se composent de plus de 3 membres et qu'aucune réunion ne comporte plus de 3 camarades -

9º/ Lorsqu'un militant est dans la rue se rendant à un rendez-vous ou autre.il doit tou-

Archive, 1942 © Arch.nationales_ Z/4/145/B, dossier 527, scellé 11

https://www.museemrjmoi.com/recapitulatif-des-consignes-de-securite-pour-les-militants-du-parti-communiste-clandestin-1942/